



Mesdames, Messieurs les Conseillers
communaux

**Cabinet du
Bourgmestre**

Votre corresp. :
Sébastien GYSEN
Chef de Cabinet

Tel. : 02 464 04 82
Fax : 02 464 04 97

Courriel : sgysen@1082berchem.irisnet.be

Réf. 141 /2014

Objet : Conseil communal du 24 avril 2014 – interpellation de Madame Lambot, concernant l'agriculture à Berchem-Sainte-Agathe

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Concernant les terrains affectés à l'agriculture, la carte de situation existante de fait (août 2013) de notre atlas communal permet de se rendre compte qu'il n'y a aucun terrain explicitement affecté à l'agriculture à Berchem, suivant les dispositions de l'art. 17 du PRAS (zones agricoles). Il est à noter que seule la zone de Neepede à Anderlecht bénéficie d'une telle affectation en RBC.

Si les activités agricoles (élevage et potagers essentiellement) exercées au Zavelenberg, au Hogenbos, au bois du Wilder, au Kattebroek, à l'Allée Verte, en intérieur de l'îlot Grand-Bigard - Potaerde - Zénith et à l'angle de la rue de Dilbeek et du Cerisier, bénéficient d'une certaine protection puisqu'elles sont reprises sous le label de « zones vertes » au PRAS (art.10), celles-ci ne sont pas formalisées par la disposition réglementaire (art. 10) du PRAS.

Enfin, notons que les données INS dont vous faites références dans votre question sont d'une fiabilité très relative. En effet, depuis la date renseignée dans le courrier (2005), de nombreux terrains agricoles (mais qui étaient des terrains à bâtir selon le PRAS) ont disparu. Citons entre autres les terrains de la rue de la Gérance, la prairie du Cheval de la rue de Termonde, les terrains de l'actuelle avenue Dormont, le clos du Nadir, le terrain situé sur Myrtes - Grand Bigard...

Concernant l'agriculteur du Zavelenberg, la Commune est attentive depuis toujours (cf. le contenu du PCD adopté en 2000) au maintien des activités agricoles du Zavelenberg. Rappelons par ailleurs que le site est placé sous la gestion de Bruxelles Environnement. Enfin, les dernières nouvelles font état d'une reprise des activités agricoles par un éleveur de Dilbeek.

Concernant le soutien communal à l'agriculture, et ce, malgré qu'aucun site ne soit explicitement affecté à l'agriculture sur la Commune, notre volonté a toujours été de sauvegarder le caractère vert du territoire et de soutenir le développement de valorisations et d'initiatives allant dans ce sens. Citons parmi d'autres :

- L'opposition à l'urbanisation du Kattebroek ;
- Le réaménagement des potagers de la rue de Dilbeek ;
- La restructuration (opération encours) des potagers de l'Allée Verte ;
- La mise en place d'un partenariat avec le monde associatif berchemois (quartier durable - BLED), afin de développer la fonction de vergers collectifs et de proposer de nouveaux aménagements ;



Berchem-Sainte-Agathe

**Cabinet du
Bourgmestre**

Votre corresp. :
Sébastien GYSEN
Chef de Cabinet

Tel. : 02 464 04 82
Fax : 02 464 04 97

Courriel : sgysen@1082berchem.irisnet.be

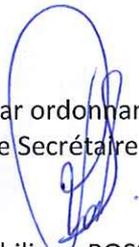
Réf. 141 /2014

Concernant le Plan Régional Nature, le Collège doit remettre son avis pour le 15 mai. Nous vous le ferons parvenir par la suite.

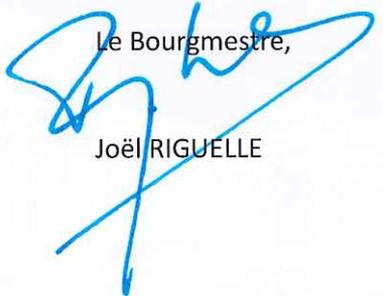
En attendant, nous pouvons néanmoins vous dire que dans cet avis, le Collège pointe dès à présent les moyens d'interventions pour le maintien et la valorisation des zones ouvertes et de reliques agricoles exposées dans le plan nature, que nous appliquerons dans le cadre de la sauvegarde des prairies du Hogenbos.

Concernant la ferme Pie Konijn, nous ne pouvons que vous rappelez ce qui vous avait été dit lors de votre précédente interpellation, à savoir qu'un nouvel appel d'offre sera lancé en 2014 en vue de la désignation d'un nouveau bureau d'étude et que les projets à mettre en place dans ces bâtiments seront basés sur l'intergénérationnel, en lien avec le nouveau home CPAS et avec l'épicerie sociale.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs les Conseillers, l'expression de notre considération distinguée.


Par ordonnance,
Le Secrétaire communal,

Philippe ROSSIGNOL


Le Bourgmestre,

Joël RIGUELLE